



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 66

Votants : 76 (dont 10 procurations)

N°26

OBJET :

FICT 2017-2020

19EME
PROGRAMMATION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 FEV. 2020

Publiée ou notifiée

le : 20 FEV. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – F. HUGUET - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT – A. CHAPUIS - J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

M. JS. LALOY à F. AGUILERA, Vice-Président,

Mmes et MM. N. RAY à J. ROIG - P. COLAS à J. TERRACOL – B. BAYLAUCQ à F. SENNEPIN - A. DAUPHIN à F. HUGUET – J. COGNET à MC. VALLAT – R. FEBVRE à A. CORNE - M. MONTIBERT à J. BLETTERY – E. GOULFERT à M. GUYOT - MC. STEYER à C. GRELET - Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. F. BOFFETY, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire de Vichy Val d'Allier n°6 du 4 avril 2013 portant création du FICT, et n°2/B du 18 juillet 2013 portant règlement du FICT,

Vu le dispositif des contrats communaux d'aménagements de bourg instaurés par le Département de l'Allier et co-financés par Vichy Communauté, dont les dispositions ont

été adoptées par la délibération n°10 du 25 mars 2010,

Vu la délibération du 18 juin 2015 relative au soutien de VVA aux projets d'investissements des communes et portant prorogation des dispositions du FICT 2013-2014 sur la période 2015-2020 tout en permettant le cumul du plafond annuel du FICT sur la période 2015-2020 (soit 6 années),

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier du 24 septembre 2015 relative à la 1ère programmation FICT 2015-2020, du 25 février 2016 relative à la 2ème programmation FICT 2015-2020, du 15 septembre 2016 relative à la 3ème programmation FICT 2015-2020, du 8 décembre 2016 relative à la 4ème programmation FICT 2015-2020, du 30 mars 2017 relative à la 5ème programmation du FICT 2015-2020, du 22 juin 2017 relative à la 6ème programmation FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 7ème programmation du FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 8ème programmation du FICT 2017-2020, du 20 décembre 2017 relative à la 9ème programmation du FICT 2017-2020, du 8 Mars 2018 relative à la 10ème programmation du FICT 2017-2020, du 14 Juin 2018 relative à la 11ème programmation 2017-2020, du 20 septembre 2018 relative à la 12ème programmation du FICT 2017-2020, du 13 décembre 2018 relative à la 13ème programmation, du 28 février 2019 relative à la 14ème programmation, du 28 Mars 2019 relative à la 15ème programmation, du 13 Juin 2019 relative à la 16ème programmation, du 26 Septembre 2019 relative à la 17ème programmation, du 05 décembre 2019 relative à la 18ème Programmation,

Vu le pacte fiscal et financier de solidarité adopté par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2017 portant modification du FICT 2015-2020,

Vu les demandes déposées par les communes de Saint Clément, de Saint Germain des Fossés, de Saint Pont et de Seuillet au titre du FICT 2017-2020,

Considérant que les dépenses réalisées par les communes de Saint Clément et de Seuillet sont finalement inférieures au budget prévisionnel, il convient d'ajuster le fonds de concours alloué par Vichy Communauté dans le cadre des 15ème et 16ème programmation de FICT,

Considérant la volonté de Vichy Communauté de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire,

Considérant la nécessité d'arrêter une 19ème liste de projets d'intérêt commun décrits dans la présente délibération,

		FICT Communes / Vichy Communauté			
Communes	Intitulé du projet	Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT 2017-2020	FICT Restant disponible (avant décision du CC)	FICT retenu au titre de l'opération
Saint Clément	Rénovation d'un hangar et de deux garages communaux – <i>annule et remplace la 15ème Programmation FICT</i>	18 884 €	71 930 €	35 964 €	6 942 €

Saint Germain des Fossés	Travaux de voirie et d'aménagement urbain – rue de Moulins (partie haute)	216 458 €	300 870 €	69 328 €	69 328 €
Saint Pont	Aménagement du site de la mairie, de l'école et de ses abords – <i>subvention complémentaire à la 16^{ème} programmation</i>	239 848 €	57 944 €	18 944 €	13 403 €
Seuillet	Achats de matériels divers – <i>annule et remplace la 11^{ème} Programmation FICT</i>	5 600 €	66 748 €	4 663.50€	2 800 €
TOTAL 19^{ème} PROGRAMMATION FICT :		<u>92 473 €</u>			

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la 19^{ème} liste de projets d'intérêt commun telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide la 19^{ème} liste des projets d'intérêt commun figurant au présent rapport et le montant des fonds de concours inhérents à chaque projet,
- annule la 11^{ème} programmation de FICT concernant la commune de Seuillet pour l'achat de matériels divers (les autres attributions de subvention restent inchangées),
- annule la 15^{ème} programmation de FICT concernant la commune de Saint Clément pour la rénovation d'un hangar et de deux garages,
- autorise M. le Président à signer les contrats FICT, sur la base du modèle annexé à la délibération n°6 du 18 juin 2015 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier, avec chaque commune concernée,
- autorise M. le Président ainsi que le directeur général des services à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application des contrats entre Vichy Communauté et les communes,
- charge M. le Président et le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget principal 2020 - chapitre 204.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 février 2020.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 26 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER
2020 - FICT 2017-2020 - 19EME PROGRAMMATION

.....
Date de décision: 13/02/2020

Date de réception de l'accusé 20/02/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13FEV2020_26

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200213-13FEV2020_26-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 26.pdf (99_DE-003-200071363-20200213-13FEV2020_26-DE-
1-1_1.pdf)